



COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



Dates : 03/09/2023
Auteurs : S.BAUDRY

Championnat jeunes district Havrais

Article 1 : Conditions de participation

- Cette compétition, organisée par le District Havrais de tennis de table, est ouverte à tous les clubs du District Havrais affiliés à la FFTT.
- L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes : Poussins à Juniors (Garçons et Filles).
- Les équipes seront composées de 2 joueurs
- Les joueurs doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. « Compétition ou Loisirs », valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 2 : Dispositions particulières

- La mixité totale est autorisée.
- Possibilité d'avoir deux joueurs mutés dans une même équipe.
- Les équipes d'entente sont possible entre deux clubs
- Le championnat par équipes des jeunes est une épreuve spécifique, il n'y a donc pas d'interconnexion de brûlage avec le championnat par équipes senior. Un joueur participant à une journée du championnat des jeunes peut participer, la même journée au championnat senior mais pas le même jour calendaire.
- Il n'y aura pas de brûlage au sein du championnat jeune.
- Au titre d'une même journée du championnat des jeunes, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.

Article 3 : Organisation sportive

- Il ne peut y avoir au maximum que 2 équipes d'un même club dans une poule ou dans un tableau.
- La rencontre se déroulera en 2 parties + un double par chaque joueur, selon l'ordre des parties suivantes
 - o A/Y – B/X – Double – A/X – B/Y
 - o Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.
(le JA est habilité à adapter le règlement)
 - o Toutes les parties sont disputées

COMPOSITION DES GROUPES

- 4 équipes dans un tableau à classement intégral (demi-finale / Finale)
- S'il manque une équipe les 3 autres s'affrontent dans une formule : poule unique.

ABSENCE D' UN JOUEUR OU FORFAIT D'EQUIPES

En cas d'équipe incomplète possibilité des faire jouer avec un joueur seul d'une autre équipe : dans ce cas l'équipe ne marque pas de points).

- Le forfait d'une équipe est appliqué à toute la journée de compétition.
- Une équipe forfait est rétrogradée dans la division inférieure.

Article 4 : QUALIFICATION ET FINALE CHAMPIONNAT JEUNES

- Des points sont attribués aux équipes à chaque tour : 16 points pour le premier du niveau 1A division 1 jusqu'à 1 point pour le dernier du quatrième niveau 2 division 2 et en dessous si création de nouvelles divisions
- Les 4 meilleures équipes par points obtenus en championnat s'affrontent dans chaque catégorie au tour 6.
- Le tour 6 : finale qualificatif pour la finale départementale pour 3 tableaux : Equipe 1000 pts/ Equipes 1001-1099/ Equipes +1100 points
- Les points retenus pour la constitution de ces tableaux sont les points licence Phase 1
- Possibilité à une équipe d'un groupe de participer à l'échelon immédiatement supérieur sur demande écrite du club et avec l'accord du responsable de l'épreuve de district. Cette demande doit être cohérente avec les catégories de points des joueurs

Article 5 : Répartition des équipes dans les divisions et les groupes :

Les équipes sont réparties selon les critères suivants :

- 1) choix clubs D1 ou D2 au tour 1
- 2) Total classements joueurs
- 3) âges des joueurs

Article 6 : Jour et horaires des rencontres

- Le jour du championnat jeunes est fixé le samedi suivant les dates du calendrier du District Havrais en ligne sur le site du CD76TT.
- Pontage 13h30, début de la compétition 14 h.
- Deux lieux seront identifiés sur les convocations. Un lieu pour le groupe Elite et un lieu pour le groupe 2. Le groupe Elite sera forcément complété en cas d'équipe absente.

Article 7 : Inscriptions et Retard

- Les équipes devront être inscrite sur <https://cdtt44.fr> par les clubs avant la date indiquée sur la plateforme
- Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard. **En cas de retard (prévenu) les premières parties seront perdues, sans perte de points individuels, mais il pourra disputer les parties restantes.**

Article 8 : Adaptation du règlement

- Le comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés ou de tout événement extérieur.

Article 9: Discipline

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.